

Pour votre sécurité, lors du retrait des déchets

- ☺ Porter des protections adaptées,
- ☺ Démonter sans casser, percer ou scier,
- ☺ Porter les pièces entières à la déchèterie,
- ☺ Humidifier au maximum les éléments pour éviter les envois.
- ☹ Ne pas casser, découper, broser ou frotter les éléments à base d'amiante lié.



Les déchets doivent être pré-filmés ou emballés.
La mention « amiante » doit apparaître sur le conditionnement.

Pour plus d'information

Collecte réservée aux particuliers du territoire Maine Saosnois*

S'adresser à :

Communauté de Communes Maine Saosnois
8, rue Mazagran 72110 Bonnétable

Tel : 02 43 52 01 35

Mail : environnement-et-dechets@wanadoo.fr

Le lundi ; mardi et jeudi : 9h-12h30 & 14h-18h

Le mercredi : 9h-12h & 14h-18h

Le vendredi : 9h-12h30 & 14h-16h

* Territoire Maine Saosnois

Ex Saosnois : Aillières-Beauvoir, Blèves, Commerveil, Contilly, Les Aulneaux, Les Mées, Louvigny, Louzes, Mamers, Marollette, Neufchâtel en Saosnois, Origny le Roux, Panon, Pizieux, Saosnes, St Calez en Saosnois, St Cosme en Vairais, St Longis, St Pierre des Ormes, St Rémy des Monts, St Rémy du Val, St Vincent des Prés, Suré, Vezot et Villaines la Carelle.

Ex Pays Marollais : René, Thoigné, Courgains, Manhoudou, Moncé en Saosnois, Nauvay, Avesnes en Saosnois, Peray, Marolles les Braults, Saint Aignan, Mezières sur Ponthouin, Dissé sous Ballon, Congé sur Orne, Dangeul, Nouans, Meurcé et Lucé sous Ballon

Ex Maine 301 : Beaufay, Courcemont, Brionne les Sables, Terrehault, Jauzé, Courcival, Rouperroux le Coquet, Bonnétable, Nogent le Bernard et Saint Georges du Rosay.



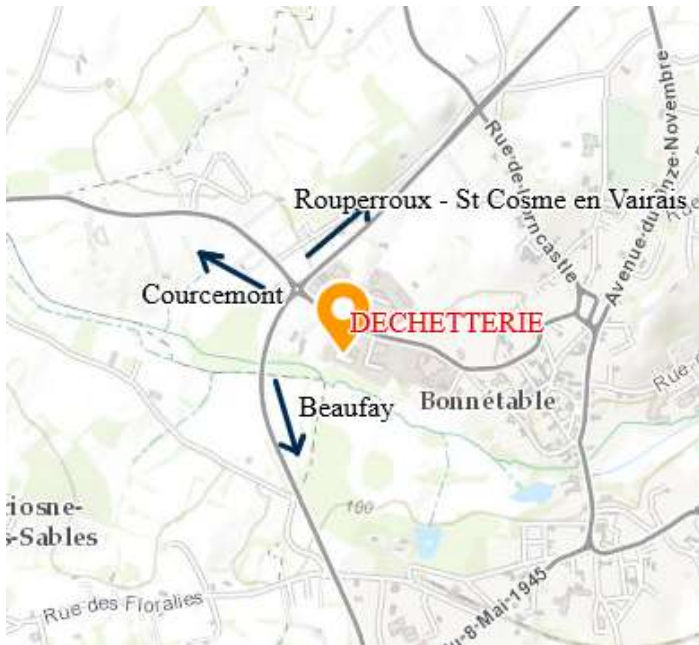
Communauté de Communes



NOUVEAU : COLLECTE DE L'AMIANTE LIÉ

Vous trouverez ci-après toutes les informations et recommandations nécessaires au bon déroulement de cette collecte.





Comment et quand déposer vos déchets d'amiante lié ?

La collecte est exclusivement réservée aux particuliers dont les déchets sont issus d'une construction située sur le territoire Maine Saosnois. Les dépôts sont gratuits et limités à 20 m² ou ½ m³ par foyer

La collecte sera effectuée à la **déchèterie de Bonnétable**, le **jeudi 26 avril 2018 de 14h à 18h**.

ATTENTION : Un dossier de pré-inscription est à compléter et à renvoyer à la Communauté de Communes Maine Saosnois Antenne de Bonnétable – 8, rue Mazagran 72110 Bonnétable, avant le vendredi 20 avril 2018.

Ensuite vous recevrez un courrier d'acceptation vous précisant l'heure ainsi que les modalités pratiques du dépôt, qu'il faudra présenter au gardien lors de votre arrivée.

Si vous n'effectuez pas votre inscription au préalable, le dépôt vous sera refusé.

Le gardien n'est pas chargé du dépôt dans la benne.

Les déchets composés d'amiante lié acceptés

Seul l'amiante-ciment et l'amiante lié à d'autres matériaux inertes seront acceptés.

Revêtements de sol :

- Dalles vinyles amiantées

Éléments de bardage et de couverture :

- Tuyaux
- Ardoises
- Canalisations
- Tôles ondulées
- Plaques décoratives et de façade



Dépôt maximum = 20 m² ou ½ m³ par foyer !

ATTENTION

L'amiante libre et l'amiante friable seront refusés dans le cadre de cette collecte. Ils se présentent le plus souvent sous forme de flochage, ou de feutre et sont utilisés normalement pour la protection en incendie, l'isolation phonique des plafonds...

Pour ce type d'amiante, il est nécessaire de faire



Votre carte de déchèterie est obligatoire pour accéder à la déchèterie.